

INVENTER DÉVELOPPER COMMERCIALISER SQRI²

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE

DE RECHERCHE ET D'INVESTISSEMENT

EN INNOVATION 2022-2027



INVENTER, DÉVELOPPER ET COMMERCIALISER

Une nouvelle approche pour plus d'impact :

- ◆ Connecter tous les acteurs du cycle de l'innovation, de l'idée à la commercialisation ;
- ◆ Rendre les services de soutien à l'innovation plus simples, accessibles et mieux connus des entreprises et des organisations pour accélérer les projets d'innovation ;
- ◆ Mettre l'État à contribution en adoptant des innovations dans les institutions publiques et en améliorant la cohérence gouvernementale ;
- ◆ Renforcer la reddition de comptes et évaluer en continu les interventions et les intervenants pour maximiser leur efficacité ;
- ◆ Miser sur le développement durable et l'innovation sociale.





UNE STRATÉGIE AUX OBJECTIFS AMBITIEUX

- ◆ Une vision d'avenir :
 - Un Québec audacieux et ambitieux qui investit dans la recherche et l'innovation durable et inclusive pour exceller à l'échelle mondiale et créer plus de richesses économiques et sociales.
- ◆ Un objectif principal :
 - D'ici 2027, réduire au moins de la moitié l'écart de la productivité du travail avec l'Ontario dans le secteur des entreprises.
- ◆ Un appui financier important pour propulser des solutions innovantes aux défis de demain :
 - Plus de 7,5 G\$ seront investis au cours des cinq prochaines années afin de doter le Québec d'une base solide en recherche et innovation ;
 - Ces investissements seront rendus possibles en particulier grâce aux nouvelles sommes prévues dans le Plan budgétaire de mars 2022, soit :
 - 1,3 G\$ de crédits budgétaires pour la mise en place de la nouvelle SQRI² 2022-2027,
 - 600 M\$ d'interventions financières en capital d'investissement,
 - 75 M\$ d'investissements dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

CINQ AXES D'INTERVENTION ET DOUZE ACTIONS CLÉS

1 **Exceller en recherche, en science et en technologie :**

- ◆ Appuyer les initiatives des Fonds de recherche du Québec ;
- ◆ Favoriser les synergies dans l'écosystème de la recherche.

2 **Créer un environnement favorable au développement de l'innovation :**

- ◆ Transférer et valoriser les résultats de la recherche ;
- ◆ Faciliter l'accès aux ressources de l'écosystème et les promouvoir ;
- ◆ Mettre en place un environnement réglementaire favorable à l'innovation.

3 **Soutenir les investissements et la commercialisation des innovations en entreprise :**

- ◆ Adapter les incitatifs à la R-D et les programmes d'appui à l'innovation ;
- ◆ Soutenir l'entrepreneuriat technologique innovant ;
- ◆ Stimuler l'investissement et la commercialisation des innovations.

4 **Développer les talents et la culture scientifique et de l'innovation :**

- ◆ Développer les talents, la relève et les compétences clés en R-I ;
- ◆ Développer la culture scientifique et de l'innovation.

5 **Miser sur des secteurs d'avenir et des projets structurants :**

- ◆ Prioriser des secteurs et des technologies à fort impact ;
- ◆ Résoudre des défis de société grâce à des solutions innovantes.